6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE, N° 1.02 — N° 22.82 — A ROUBAIX, N° 3.28 — A LENS, N° 0.52 — A DOUAI, N° 412

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Jeudi 2 Novembre 1911

NOTRE PROCHAIN FEUILLETON

Les romans-feuilletons que nous choisissons parmi l'œuvre formidable d'Alexandre Dumas père, sont suivis par nos lecteurs avec un intérêt si passionné, que nous avons décidé d'emprunter encore au génial auteur des « Trois Mousquetaires », un autre de ses ouvrages, pour succéder au « Bâtard de Mauléon » qui va prendre fin.

Cette fois, notre choix s'est porté sur

Le Capitaine Pamphile

par Alexandre Dumas père, dont nous commencerons la publication

Dimanche prochain 5 novembre

En vue de la rentrée des Chambres

Les travaux parlementaires

A la Chambre des Députés

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS

La Commission des Travaux publics a été saisie, dès le début de la législature, de deux très grosses questions : la rétroactivité des retraites des agents de chemins de fer, d'une part, et l'organisation administrative et financière du réseau de l'Etat, d'autre part.

Le projet de loi ayant pour objet de compléter l'article 9 de la loi du 21 juillet 1909 sur les retraites des cheminots a été rapporté par M. Lebrun, aujourd'hui ministre des Colonies. Il a été discuté à la Chambre et au Sénat et il est aujourd'hui devenu loi.

En ce qui touche l'organisation administrative et financière du réseau de l'Etat, la Commission des Travaux publics a dû, dans des conditions de délai qui lui ont paru, à certain moment, très rigoureuses, suivre l'impulsion donnée par la Commission du Budget et formuler des propositions qui ont été discutées au cours de la dernière loi de finances.

Ces propositions converties avec la Commission du Budget ont été amendées ou corrigées en séance publique. Elles ont pris place dans la loi de finances de 1911 qui a donné asile à la charte administrative et financière du réseau de l'Etat.

La Commission des Travaux publics a l'heureuse fortune d'avoir fait passer deux lois d'une grande importance. Son effort ne s'est point arrêté là.

Elle a rapporté le projet de loi sur les chemins de fer de la Corse qui est venu en discussion à la fin de la session ordinaire de 1911, et qui a été adopté par la Chambre des députés.

Elle a repris l'examen du projet de loi dont elle avait été saisie sous l'ancienne législature, tendant à l'approbation de la convention et de l'avenant passés entre le gouverneur général de l'Algérie et la Société d'études de l'Ouenza, pour la concession du chemin de fer de Bône à Djebel-Ouenza, avec prolongement éventuel sur le Bou-Kadera, et à la concession éventuelle de divers emplacements dans le port de Bône.

Le rapport a été confié à M. Dulau, puis, M. Dulau étant décédé, à M. Péchadre qui a annoncé son intention de reprendre dans ses termes essentiels le rapport de M. Germain Périer.

Nous croyons savoir que le nouveau rapport de M. Péchadre sera incessamment déposé sur le bureau de la Chambre.

Au nombre des projets inscrits par la Commission des Travaux publics se trouve le projet relatif à la reconstruction de la jetée Nord-Est du port de Boulogne et le projet de loi visant diverses améliorations au port de Calais — ces deux projets ont été rapportés par M. Tournade.

Dans un autre ordre d'idées, le projet de loi tendant à modifier l'article 20 de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, a été rapporté en commission le 5 juillet par M. Maurice Spronck. Le rapport de M. Spronck a été transmis officieusement pour avis au ministre des Travaux publics.

On peut relever dans la liste des propositions à instruire, une proposition de M. Marietton, concernant la réglementation du travail des employés de chemins de fer, et une proposition de M. Engerand, ayant pour objet d'accorder aux agents des chemins de fer d'intérêt local le bénéfice de la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire. Colly a été nommé rapporteur provisoire de la première de ces propositions, et Bedouce rapporteur provisoire de la seconde.

M. Charles Leboucq a été également désigné en qualité de rapporteur provisoire de sa proposition de loi ayant pour objet l'établissement d'un canal maritime entre Paris et Rouen.

La Commission des Travaux publics actuelle n'en a point encore délibéré. Il est vraisemblable qu'elle sera sollicitée, dès ses premières séances, d'entrer dans l'examen du projet.

Enfin, la Commission a été saisie d'un certain nombre de motions relatives à la réintégration des cheminots révoqués.

Elle aura également à donner son avis sur le projet de loi relatif au statut des employés des chemins de fer d'intérêt général et à la solution pacifique des différends d'ordre collectif qui peuvent s'élever entre les administrations des réseaux et leurs agents.

Mais ce dernier projet a été, pour le fond, soumis à la Commission du Travail, qui a désigné comme rapporteur M. Millerand. Ce n'est qu'après que la Commission du Travail aura définitivement adopté le rapport de M. Millerand, que la Commission des Travaux publics pourra formuler un avis.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

L'attention de la Commission d'Agriculture s'est portée sur une résolution déposée, au cours de la discussion de la loi de finances de 1910, par M. le docteur Tournans, et qui avait pour objet de faire bénéficier, dans les conditions de la loi de 1886, les coopératives agricoles de subventions et d'avances qui leur auraient permis de se livrer à la fabrication des engrais et notamment des superphosphates.

Cette proposition a soulevé dans les milieux industriels intéressés une très vive émotion et les superphosphatiers ont vivement insisté auprès de la Commission pour qu'elle écartât toute solution de nature à fausser les lois de la concurrence.

La Commission a eu à examiner divers projets de loi tendant à compléter ou à préciser les dispositions des lois de 1905 et de 1907 sur les fraudes. Ces projets ont fait l'objet d'un rapport de M. Fernand David.

Il n'est point besoin d'insister longuement sur les événements qui ont amené par la suite la Commission à ouvrir une vaste enquête au sujet des délimitations régionales. La gravité d'une situation qui, dans la région champenoise, a pris, à un moment donné, un caractère d'émeute, a déterminé dans le Parlement et dans le pays un mouvement d'opinion nettement hostile à toute délimitation.

Alors qu'au début on se préoccupait, tout en maintenant le principe, d'atténuer, par des dispositions législatives nouvelles, les mesures destinées à assurer la garantie d'origine des produits, on a dû, en fin de compte, s'orienter vers un autre but. Le Gouvernement, sous la poussée de l'opinion, a été conduit à proposer l'abrogation de la loi sur les délimitations et à chercher, dans le renforcement de la loi sur les fraudes, le supplément de garanties qu'il ne peut plus attendre d'une loi impopulaire et dont on peut dire qu'elle est, à l'heure actuelle, virtuellement abolie.

C'est à cette tâche que, dans les derniers jours de la session ordinaire, la Commission de l'Agriculture s'est donnée sans réserve.

La nécessité où la Commission s'est trouvée de donner un rang de priorité à cette question a eu pour effet d'écarter de ses préoccupations immédiates une série de propositions de lois importantes qui, dès l'ouverture de la session extraordinaire, s'imposeront à son examen.

Nous citerons : la proposition de M. Fernand David relative à l'organisation de l'enseignement agricole professionnel populaire ; le projet et les propositions de loi tendant à la création d'une Caisse centrale de réassurances mutuelles agricoles ; les propositions de MM. Lhopiteau et Chastenet concernant la création de Chambres d'agriculture.

Au nombre des rapports distribués, nous citerons le rapport de M. Fernand David sur le projet de loi relatif à l'assainissement de la côte orientale de la Corse et le rapport de M. Plissonnier sur le projet de loi ayant pour objet de compléter la loi du 21 juin 1898 sur le Code rural (livre III, titre Ier, chapitre II, sections 2 et 3. Police sanitaire des animaux).

Il est vraisemblable que le Ministre de l'Agriculture déposera, à la rentrée, le projet de loi ayant pour but de centraliser et d'accroître la capacité des Syndicats agricoles. Nous rappellerons que ce projet a fait, sous la précédente législature, l'objet d'un rapport présenté par M. Dubief au nom de la Commission du Travail, et que la Commission de l'Agriculture, saisie pour avis du rapport de M. Dubief, n'a point cru pouvoir s'associer aux conclusions de la Commission du Travail, qui avait élargi la conception du projet Ruau, en proposant d'étendre à l'universalité des Syndicats le bénéfice des dispositions que les initiateurs du projet entendaient réserver aux seuls Syndicats agricoles.

Il y a à faire, sur ce point, un effort de conciliation dont le Gouvernement a dû se rendre compte. Il n'est pas douteux que les deux Commissions intéressées s'emploieront à jeter les bases d'un accord indispensable en une matière aussi essentielle.

RENE PONTUEL.

CHOSES ET AUTRES

L'X

Tout ça, à mon avis, finira mal pour l'Ecole polytechnique.

Polytechnique est une grande école, une pépinière d'hommes éminents, personne ne songe à la nier. Mais que Polytechnique développe à l'excès l'esprit de camaraderie, c'est ce que personne non plus ne conteste. Les mandarins chinois ne sont certainement pas plus pénétrés que nos anciens « pipos » de leur supériorité sur le pâle troupeau des ordinaires mortels. L'archiconfrérie des X n'admet aucune révolte : c'est toute l'histoire des poudres. Périssent vingt cuirassés, s'il le faut. Mais vous ne nous ferez pas avouer que la poudre B manque de stabilité et s'enflamme spontanément. Ça, non ! Nous en devons la formule à un X. Connaissez-vous meilleure garantie ?

J'ai eu pour camarade un excellent garçon qui, il y a quelque vingt ans, eut un beau matin l'esprit traversé de cette idée saugrenue que le loqueteau des wagons de chemin de fer pourrait bien s'abaisser automatiquement. C'était une pauvre petite idée qui n'exigeait aucun génie et qui aurait bien pu naître le même jour dans une foule de cervelles. Mon excellent garçon — il était de Grenoble — se garda bien de s'imaginer qu'il était un grand homme pour avoir été le premier à penser à cette chose si simple. Il fabriqua tant bien que mal un loqueteau automatique, prit un brevet, sollicita l'appui de quelques hommes politiques dont l'un passe aujourd'hui pour être candidat à la présidence de la République et, son modèle sous le bras, partit à la conquête des compagnies. Ce fut un calvaire, je vous le dis tout de suite. Mon inventeur se heurta à l'impassibilité glacée des ingénieurs, tous anciens polytechniciens. Il n'avait pas sur le front le signe étincelant de l'X sacré. On l'éconduisit sèchement :

— Pas pratique, votre appareil. On ne peut rien pour vous.

Pas pratique ! C'était bientôt dit, car moins de deux ans après, une compagnie adoptait le système du loqueteau automatique, et depuis les wagons de l'Ouest-Etat eux-mêmes en sont pourvus. Quant à mon inventeur dauphinois, j'ignore ce qu'il est devenu. Mais je pense bien que, découragé par ce premier échec, il ne s'est pas mis en tête d'inventer des poudres.

Il y aurait vainement dépensé son temps, sa peine et son énergie. On ne cite, en effet, qu'un homme qui ait réussi dans cette carrière sans avoir passé par Polytechnique, le moine Roger Bacon. Encore convient-il de remarquer que Bacon était Anglais et de plus, qu'au temps où il florissait l'Ecole polytechnique n'existait pas.

GRIFF.

Œuvres pies

Des souscriptions en faveur des victimes de la catastrophe de Toulon ont été ouvertes, on le sait, par presque tous les journaux de France. La plupart des souscripteurs se sont crus obligés d'accompagner l'envoi de leur obole d'une petite note qui révèle parfois un singulier état d'esprit.

Peu ont donné dans le seul but d'accomplir une bonne œuvre et il semble, à parcourir ces interminables listes, que le désintéressement soit devenu une vertu infiniment rare.

La superstition triomphe. On souscrit « pour que ça porte bonheur », pour garder l'amour de sa mie, ou pour que le ciel vous accorde une nombreuse postérité. Il y en a même qui, tout comme le bandit napolitain, cherchent à attirer les bénédictions d'en haut sur les mauvais coups qu'ils projettent.

Mais citons des exemples. Nous les puisons dans la liste de souscription du « Petit Marseillais » :

Pour le bonheur de Clairette, 5 fr. — Que cela me porte chance, Antonin G., 1 fr. — Pour notre bonheur B. A., 1 fr. — Pour la réussite de mon fils, 1 fr. — Bon voyage à Joseph sur « La Plata », 1 fr. — Qu'Antonin a, b, sa p. Nine, 20 c. — Pour le bonheur de Louise, 25 c. — Pour la réalisation de mes projets, 2 fr. — A diverses intentions pour obtenir la protection du Sacré-Cœur, M. T., 7 fr. — A. G. q. espère q. ça lui portera bonheur, 2 fr. — A. C. pour que les projets de mon mari réussissent, 25 c. — Pour la réussite de ce que je désire, 50 c. — Donnez-nous la retraite à 15 ans, 1 fr. — P. q. mon Minet aime toujours sa petite Loute, 10 fr. — Des milinettes p. l. réussite, 4 fr. — Que Dieu veuille mon mariage, 1 fr. — Que saint Expédit m'accorde grâce, 25 c. — Que N.-D. de la Garde me délivre d'une grande peine, 25 c. — Que N.-D. de la Garde me fasse hériter, 10 c. — Pour q. Camille soit plus sage, 1 fr. — Q. mon fils soit heureux en ménage 50 c. — Pour que l'excursion de Sainte-Baume marche, 50 c. — Pour que Loire arrive vite, 50 c. — Quatre malheureux forçats soupirant après le million, 1 fr. — Pour q. Riri soit guéri, 50 c. — Pour q. Gugusse se marie, 50 c. — Pour clore la liste de nos malheurs, 50 c. — Pour une veine, 50 c. — Pour que Fortuné soit toujours sage, 50 c. — Que Berthe soit toujours gracieuse, 4 fr. 25. — Q. mon aviateur vienne vite, 1 fr. — Qu'il fasse son entrée chez mes parents, 75 c. — P. Q. les clients fassent un peu plus d'étrennes, 75 c. — P. mon billet de loterie, 2 fr. — Louisette : papa et maman gagnent gros lot, 30 c. — P. q. Dieu protège nos amours et pour l'élévation de l'âme de ma chérie, 1 fr. — P. q. Dieu protège nos petites noces, 25 c. — P. la réussite de mon escamade, Antoinette, 50 c. — P. retrouver ma place, 10 c. — P. q. ma belle-mère ne se dispute pas, 10 c. — P. q. Nine grossesse, 10 c. — Etc., etc.

Voilà évidemment de braves gens qui, lorsqu'on leur parlera de sens moral, demanderont : « Qu'est-ce que c'est que ça ? »

L'éducation cléricale porte ses fruits !

CHRONIQUE

Les Désespérés

I

Vers deux heures de l'après-midi, Laharanne surgit à la lisière du bois de Meudon. Il avait, pour se donner du cœur, bu de l'absinthe, du vermouth, un picon-grenadine ; et il tenait dans sa main une pelote de corde goudronnée.

Il voulait se suicider, parce que sa femme le trompait avec un sergent d'infanterie. Elle avait les yeux bleus, le teint pâle, la bouche rouge comme une cerise. Or, Laharanne ayant eu la petite vérole, sa face semblait une écumoire ; il était, de plus, effilanqué et noiraud.

Un dimanche qu'il flânait par le bois, il s'était émerveillé devant un hêtre dont le feuillage traçait une ombre immense. Dès qu'un voisin complaisant l'eut éclairé sur son infortune, il décida qu'il se pendrait à cet arbre-là.

Vialard, qui était célibataire et âgé de cinquante-neuf ans, aimait le poker à la folie. Un matin, il s'éveilla sans un sou. Comme il n'était point dans ses goûts d'implorer la charité des passants, il forma le projet de mourir.

Il hésita entre le pistolet et le verre d'eau où des allumettes ont trempé, puis choisit la pendaison. Pourtant, si la corde cassait ? « Je me pendrai avec ma ceinture », songea-t-il.

Par acquit de conscience, il rédigea son testament. Puis il déjeuna copieusement et à crédit. Ensuite, il s'en alla au bois de Meudon. Il avait, lui aussi, remarqué le hêtre magnifique.

II

Laharanne s'allongea à plat ventre sur le sol. La mousse sentait bon. Trois fourmis charriaient un brin d'herbe. Laharanne, un moment, s'attendrit sur lui-même.

Pourquoi sa femme l'avait-elle trompé ?... Les sous-officiers ne sont pas si séduisants ! Et il avait fait un mariage d'amour !... A qui se fier, alors ?

Soudain, Vialard parut.

Il marchait d'un pas allègre, riant tout seul. Une somnambule avait prédit qu'il finirait mal, et il se félicitait d'avoir recommandé à ses amis et connaissances cette personne décidément extra-lucide. Mais, à la vue de Laharanne, son visage se ferma comme un étang sous la première gelée. Laharanne aperçut Vialard, fit la grimace, et, simultanément, ils murmurèrent :

— Zut !...

L'un et l'autre songeaient : « Je ne veux pas renoncer à mon arbre. Me pendre ailleurs, cela me gâterait mon plaisir ! » Bref, Vialard s'assit auprès de Laharanne. Ils demeurèrent longtemps à se contempler, silencieux et graves. Le soleil inondait le ciel ; la campagne scintillait, mi-verte et mi-dorée ; on distinguait au loin l'horrible tour Eiffel, ce paratonnerre de Paris.

Bientôt, las de se taire, ils cherchèrent à s'épouvanter mutuellement. Laharanne soupesa dans le creux de sa main la pelote de corde goudronnée. Vialard ôta sa ceinture ; et ils levèrent la tête d'un geste parallèle. Il y avait juste au-dessus d'eux une branche énorme qui eût aisément supporté une brochette de pendus. Les désespérés soupirèrent :

— Ah ! que ne suis-je arrivé une demi-heure plus tôt !

A la fin, Laharanne prit la parole :

— Monsieur, vos intentions sont louables. Nous sommes venus ici pour nous délivrer d'une existence qui nous est odieuse. Voulez-vous me permettre de passer le premier ?

— Monsieur, j'allais vous demander le même service.

— Impossible ! Je suis pressé !...

— Et moi, donc !

La situation paraissait sans issue. Mais Vialard déclara tout-à-coup :

— Jouez-vous à l'écarté ? Je vous propose une partie en cinq sec... Si vous gagnez... je ne me pendrai qu'après vous...

Il tira de sa poche un jeu de cartes.

« Hélas ! monsieur, dit-il, j'en ai toujours eu sur moi... Je suis le type achevé du joueur guignard, mais j'espère qu'aujourd'hui, par hasard... eh ! oui... qui sait ?... Hein ? si j'allais avoir de la chance ?... »

Laharanne répliqua :

— Votre proposition me paraît acceptable.

III

Vialard donna les cartes. L'atout fut pique. Laharanne fit la vole. Son adversaire grogna :

— Hé !... hé ! vous ne jouez pas mal à ce petit jeu !...

— C'est exact ! je joue assez bien à l'écarté !... répondit l'autre, d'un air modeste, et il tourna le roi de carreau.

Vialard soupira :

— Ah ! vous avez de la veine, vous !...

Le pauvre mari pâlit légèrement.

— Ah ! oui ! murmura-t-il, j'ai de la veine.

Il marqua le point.

Inutile de continuer, dit Vialard, déjà résigné, j'ai perdu !...

— Non ! non ! protesta Laharanne, jouons jusqu'au bout... Vous pouvez vous rattraper...

Il mêla les cartes. Vialard coupa de la main gauche. La dame de cœur sortit. Laharanne montra le roi et se leva précipitamment.

— Quelle guigne ! cria Vialard.

Il était désolé. Laharanne se mit à marcher à pas lents et, le nez en l'air, il fixait ses regards sur la branche qu'ils était réservée.

Un frisson léger lui effleura soudain l'échine.

— Monsieur, dit-il d'une voix qui tremblait un peu, je suis beau joueur, moi... Je n'ai jamais fait Charlemagne de ma vie... Je vous offre votre revanche...

Mais Vialard refusa :

— Non !... J'ai perdu... Je tiendrai ma promesse... Vous vous pendrez avant moi... A vous l'honneur, monsieur !...

Laharanne le regardait d'un œil trouble :

— Franchement, vous n'êtes pas aimable ! balbutia-t-il... Je vous offre votre revanche... puisque... vous seriez ravi de... de mourir le premier... Au lieu de me remercier... vous m'envoyez promener... Pourquoi ?...

Vialard hésita, puis, se décidant :

— Soit !... La revanche en cinq... la belle en sept... Ah !... c'est bien pour vous faire plaisir !...

Laharanne gagna :

— J'en étais sûr ! gémit le perdant... Dire que le jour de ma mort... moi... qui ai perdu au jeu toute ma fortune... Dire que je n'aurai pas eu la consolation suprême de gagner une partie d'écarté... Quel malheur !

— Oh ! qu'à cela ne tienne ! s'exclama Laharanne. Je suis accommodant... J'ai bon caractère... Evidemment... j'ai le droit... le droit strict de vous précéder dans l'autre monde... Mais vous m'êtes tellement sympathique que je vous laisse ma place... Là... êtes-vous content ?...

Vialard se releva d'un bond.

Ils échangèrent une poignée de mains vigoureuse.

Laharanne prononça :

— J'aime rendre service à mes amis...

Et Vialard répondit avec émotion :

— Vous êtes un brave homme... J'ai une folle envie de vous embrasser...

Une minute, ils se regardèrent au fond des yeux. Ils étaient debout, face à face, dans l'éblouissante clarté tombant du ciel. Des souffles chauds balayaient la terre. Un oiseau invisible jeta dans le silence un petit cri pointu...

Alors Vialard... que voulez-vous ?... Il était jeune encore... et la chance est si capricieuse... et puis... la vie a du bon quelquefois... Il n'avait pas peur de mourir, parbleu !... Mais, enfin, il s'élança au pas de course dans la direction de Meudon...

Laharanne galopait derrière lui, en hurlant :

— Qu'avez-vous ?... Où allez-vous ?... Pourquoi avez-vous changé d'idée ?... Je n'y comprends rien, sapristi !...

MAXENCE LEGRAND.

ECHOS

ENSEIGNES

Lu, dans une ville bourguignonne, à la devanture d'une marchande de fourrures :

« Nos clientes peuvent, si elles le désirent, fournir leurs peaux ».

A Montpellier, place de la Comédie, un coiffeur annonce sur sa vitre :

RIBOT

Membre de l'Académie française de coiffure.

L'AMIRAL AVAIT LE MAL DE MER

La marine ottomane n'a pas fait preuve d'une grande activité au cours des récentes hostilités ; elle est cependant mieux dirigée qu'elle ne l'était il y a soixante ans. Le 6 juin 1854, Henri Gréville raconte dans son journal l'anecdote suivante, qu'il tient de lord Carlisle, qui rentre de Constantinople : « L'amiral commandant l'escadre ottomane avait un violent mal de mer, était fort souffrant et dut se coucher. En entendant un bruit qui trouble son sommeil, il s'informe et interroge. On lui répond que c'est le gouvernail. Il donna immédiatement l'ordre de l'enlever ».

FANTAISIE GRAMMATICALE

Un jour, Mademoiselle de la Virgule dit à Monsieur de Tréma : « Monsieur, avant de me décider à vous épouser j'ai voulu prendre des renseignements sur votre conduite ; j'ai appris que vous étiez en brouille avec Mademoiselle Cédille. Mes parents en sont très indignés ainsi que moi. Veuillez donc, Monsieur, renoncer au trait d'union.

Monsieur de Tréma, fâché par ces paroles prononcées avec un accent aigu, lui dit d'un accent grave : « Mademoiselle, je...

— Assez, Monsieur, point d'exclamation, car je ne subirai point d'interrogation.

Le pauvre Tréma, sous le coup d'une telle apostrophe, courba la tête en manière d'accent circonflexe, et tout honteux, sortit en serrant les deux points !!!

N'EN METTEZ PAS TROP !

Un restaurateur de Rouen était poursuivi hier devant le tribunal correctionnel de cette ville pour avoir mouillé son vin dans la proportion de 12.50 %. Au moment où le prévenu préparait les repas de ses clients, il versait cinq litres de vin dans une cruche et ajoutait un litre d'eau. Pour justifier ce procédé, il explique que, donnant des repas à 1 fr. 25 et 1 fr. 50, il était contraint, pour ne pas être atteint du renchérissement des denrées, de mouiller le vin compris dans ces repas.

Le tribunal, admettant une jurisprudence, sinon nouvelle du moins temporairement abandonnée à la chambre correctionnelle, a accordé au prévenu des circonstances atténuantes, contrairement à pas mal de précédents.

En conséquence, le restaurateur a été condamné à trois amendes de 20 francs vis-à-vis de la régie et 25 francs d'amende à la requête du ministère public.

MANGE PAR LES RATS !

Le mot est célèbre à Dakar. L'histoire est piquante :

Le magasinier de l'arsenal adressait chaque année au ministère de la marine un état du matériel à remplacer.

En marge de la liste des objets, il indiquait

Lille aura-t-elle une Université du 'Langage instantané' !

M. J. M. Chappaz, inventeur de « Langage instantané » adresse une requête à MM. les députés du Nord, pour créer une école-modèle qui va transformer le monde !

Voici les jours tristes d'automne venus, et avec eux la bise froide, les feuilles mortes, la Toussaint. Que faire pour échapper à l'emprise du « spleen » qui nous guette ?

Lisons la communication que veut bien nous faire M. J. M. Chappaz, inventeur du « Langage Instantané ». Les moments que nous passerons ainsi, en une douce méditation, seront moins âpres que si nous regardions passer les gens qui reviennent du cimetière...

Aux Députés du Nord

M. J. M. Chappaz n'est pas de chez nous. Il habite Mieussy (Haute-Savoie). Mais il vient d'adresser à plusieurs députés de la région du Nord, ainsi qu'à MM. les députés de la Seine et de la Savoie une lettre pleine d'à-propos où il propose l'inscription au Budget de 1912 d'un crédit en faveur de la proposition du « Langage Instantané », de son invention.

M. J.M. Chappaz désigne Lille comme pouvant devenir le centre de l'enseignement du Langage Instantané. C'est une excellente idée d'autant plus que les élèves de l'Institut de Ronchin (sourds et muets) pourraient utilement en profiter.

Voici le texte de l'amendement au budget de l'exercice 1912 que propose à nos députés M. J. M. Chappaz :

« 1. Sur les bases de la précédente lettre de M. Chappaz administrateur de la Société Universelle des auteurs du Langage instantané et des deux pétitions favorablement renvoyés au Gouvernement les 3 juillet 1900 et 10 décembre 1901 par deux Commissions législatives compétentes régulièrement saisies, mettre à la disposition immédiate des auteurs du Langage Instantané un immeuble convenable parmi ceux qui sont actuellement à la disposition de l'Etat à Paris ou dans un autre centre universitaire comme Lille, pour l'installation provisoire d'une Ecole-Modèle du Langage Instantané, avec sections spéciales, au besoin, pour les méthodes similaires et pour l'« Espéranto ».

2. Pour l'aménagement et l'organisation de l'établissement précédent, vote au budget de 1912 d'un crédit de 100 francs, à titre d'indication et d'encouragement.

3. Pour les trois premières années d'expérimentation, nomination immédiate de la Commission supérieure d'organisation, d'administration et de surveillance de la dite Ecole-Modèle, à raison de deux membres pour et par chaque ministère et Sous-Secrétariat d'Etat, de cinq Députés, de cinq Sénateurs et de cinq Membres ou Délégués de la Société actuelle des Auteurs ».

Les exigences de M. J. M. Chappez sont modestes, on le voit. Quelle grande œuvre pourtant que celle à laquelle il convie l'Etat de s'associer !

Il le dit lui-même en un rapport à M. Georges Cochery, président de la Commission générale du Budget de 1912, rapport du 12 octobre 1911. Ce sont des nouvelles toutes fraîches !

« J'ai pu, dit M. J.-M. Chappaz, mettre la méthode universelle du Langage Instantané, sans nuire à aucune langue nationale officielle, au point précis où je suis fier de vous l'adresser, correctement imprimée à mes frais sous de nombreux aspects qu'imiteront, illustreront et dépasseront rapidement les arts graphiques pour les besoins de leurs réclames industrielles, commerciales et autres de toute espèce.

» Au point de vue classique, le Langage Instantané apporte la joie aux élèves, à leurs maîtres et maîtresses en simplifiant énormément l'étude des grammaires actuelles et tous les devoirs élémentaires de rédaction. Sur les cahiers scolaires, il supprime les fastidieuses et inutiles corrections orthographiques à l'encre rouge qui n'ont jamais servi qu'à tuer le sommeil et l'initiative des maîtres, puis à maintenir une bonne moitié de la nation dans l'unique science d'égrener des chapelets et de chanter des litanies, ou des airs contraires.

Une merveille internationale

» Mais qu'on mette au service de la France l'arme intellectuelle que je lui apporte. Elle ne lui sera jamais ravie par les passions humaines, ni par les guerres étrangères, ni par l'inclémence des saisons, ni par les catastrophes maritimes, terrestres, aériennes. Patrimoine sans rival qu'elle ne sera pas seule à se procurer et qui fera plus que les meilleures alliances pour la paix universelle ! En moins de deux ou trois années, j'en réponds, ce patrimoine entrera sans pression dans toutes les familles non seulement pour sortir la jeunesse retardataire de l'ignorance, mais encore pour former des légions de polyglottes dans le personnel universitaire, dans le corps des officiers, dans la population intellectuelle, dans le commerce et toutes les affaires extérieures ».

Mais, direz-vous, qu'est donc ce « Langage Instantané » qui peut ainsi bouleverser le monde ?

C'est une merveille tout simplement. M. J.-M. Chappaz la définit plus modestement :

« Une nouvelle méthode phonétique d'une Société Universelle de 43 professeurs polyglottes de divers pays, permettant à tous les habitants du monde de prononcer, lire, écrire à la main, orthographier, imprimer, lithographier, télégraphier, dactylographier et téléphoner sur le champ toutes les langues locales, nationales, coloniales, internationales, y compris l'Espéranto avec leur pur accent, sans les avoir étudiées, puis de les comprendre et parler infiniment plus vite et plus correctement qu'avec les méthodes ordinaires ».

Et l'inventeur de ce Langage Instantané comprend si bien que cette merveille vous étonne qu'il s'en explique :

« Le titre précédent, dit-il, semble exagéré, tellement il est vaste, nouveau et révolutionnairement universitaire, mais les documents précis et les exemples en une vingtaine de langues qui viennent à l'appui dans les ouvrages récemment parus, ne laissent aucun doute sur la parfaite réalité de tout ce qu'il énonce et qui se résume dans cet universel et indestructible principe scientifique : « La même son reproduit par une seule et même lettre dans toutes les langues où il se rencontre ».

» Après plusieurs années de laborieuses compulsions de toutes les langues, mes savants collaborateurs ont constaté que « leurs sons simples se réduisent à quarante-cinq », au moyen desquels on obtient facilement les milliers et millions de combinaisons sonores qui entrent dans la pratique courante du langage parlé de tous les pays. Il leur a suffi dès lors d'imaginer un alphabet universel de 45 lettres usuelles (a, b, c, d, e, f, etc.) pour remplacer magnifiquement « cinquante mille caractères calligraphiques, typographiques, télégraphiques, sténographiques et hiéroglyphiques des trois mille langues, idiomes et patois du monde.

Tout la Langage Instantané se trouve résumé dans moins d'une page ».

Vous allez voir, bon lecteur, à quel résultat magnifique on arrive avec le « Langage Instantané ».

Peut-être commencerez-vous le dessiner ? C'est une langue qui ne peut s'écrire et se lire qu'après de longues études, et avec raison M. J.M. Chappaz. Elle s'oublie vite — hélas — et les étrangers ont une peine énorme à l'apprendre.

Tandis qu'avec le « Langage Instantané » c'est presque l'affaire de cinq minutes et c'est définitif, incrusté, incurable.

Voici un texte français en langage instantané. Voyez plutôt. Un chinois le lirait couramment :

« Lé jénérazio future aprésiero t ist le biifé du lagage istatané... lé vwaiajer se feza partu kopradre et servir ; lé z uvrié z é apliwaié a même de s'eksprimé a pluzier lage et de travé partu de l'uvraje ; l'umanité tu t atière inioe z eklérée plu duse a jamé détournée dé karnaje barbar ; la sivilizasio marka t a gra pa vér le z evre de pé... »

Point besoin de traduire, n'est-ce pas ? Vous avez tous compris !

M. J.-M. Chappaz a eu raison de s'adresser à la presse pour répandre sa généreuse idée. Il dit quelle confiance il a mis en nous :

« La presse, dit-il, nous permettra d'entrer en affaires avec quelques éditeurs hardis, novateurs et d'envergure internationale capables de faire rapidement marcher et prospérer l'entreprise au point de vue commercial.

» Nous pouvons leur confier dès maintenant une vingtaine de sensationnels manuscrits classiques et autres, précédés en toutes langues de menus ouvrages de propagande à bon marché couvrant plus que leurs frais, et assortis dans de magnifiques «Pochettes Européo-Américaines illustrées» contenant : cartes postales ou de visites, enveloppes, papier à tout faire, buvards, en-têtes divers, calendriers, etc.

» Nous n'avons encore fait d'offres de ce genre à personne. Nous préférerions que les grands éditeurs nous fissent les leurs directement. Notre conviction est qu'en l'état avancé et tout à fait favorable où se trouve actuellement le « Langage instantané », en engageant à peine une centaine de mille francs ils n'auront pas beaucoup de temps à mettre pour faire fortune. Leur clientèle sera celle de l'univers entier, à partir du simple écolier primaire jusqu'aux chefs d'Etat, aux plus illustres savants, académiciens, polyglottes, espérantistes, etc.

» La marche serait plus rapide et plus glorieuse encore si j'éprouvais l'extrême satisfaction de voir faire bon chemin au « rapport » que j'adresse, avec la présente lettre, « à tous les bienfaiteurs de l'humanité » qui cherchent sans trop de formalités à faire le bien pour le bien dans les meilleures conditions des temps modernes. (0 fr. 20). »

Voilà de beaux espoirs ! Comment ne pas souhaiter à M. J.-M Chappaz qu'ils se réalisent. Les Lillois seront très curieux de voir s'installer dans leur cité une « Université du Langage instantané ». Les distractions ne sont déjà pas si nombreuses !

Et puis, comme dit l'auteur dans son opuscule : « La France sur un volcan attisé par l'ignorance populaire éteint par le langage instantané », ou « lettre d'amertume à MM. les députés français », n'hésitons plus à sauver le peuple : « Marchons à la conquête des cerveaux noirs » !

ALEX WILL.